



APERÇU DU FNB
FNB Ninepoint HighShares Banque Royale – Actions de FNB
RYHI

Au 18 août 2025
Gestionnaire : Partenaires Ninepoint LP

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de FNB du FNB Ninepoint HighShares Banque Royale que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Partenaires Ninepoint LP au 1 866 299-9906 ou à l'adresse invest@ninepoint.com, ou visitez le www.ninepoint.com/fr.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce FNB est un OPC alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou appliquer des stratégies de placement qui ne sont pas permises aux autres types d'organismes de placement collectif. Les stratégies propres à ce FNB qui le différencie des autres types d'OPC comprennent sa capacité à investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans les titres d'un seul émetteur, à emprunter des fonds, à faire des ventes à découvert au-delà des limites prescrites pour les OPC classiques et à recourir à l'effet de levier. Bien que ces stratégies particulières seront utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du FNB, dans certaines conditions du marché, elles pourraient accélérer la cadence à laquelle votre placement perd de la valeur.

BREF APERÇU

Date de création du FNB :	18 août 2025	Gestionnaire du fonds :	Partenaires Ninepoint LP
Valeur totale du FNB au 18 août 2025 :	Non disponible parce que le FNB est nouveau.	Gestionnaire de portefeuille :	Partenaires Ninepoint LP
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Non disponible parce que le FNB est nouveau.	Distributions :	Mensuelles

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 18 août 2025)

Symbole boursier :	RYHI	Volume quotidien moyen :	Non disponible parce que le FNB est nouveau.
Bourse :	Bourse de Toronto	Nombre de jours de négociation :	Non disponible parce que le FNB est nouveau.
Monnaie :	Dollars canadiens		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 18 août 2025)

Cours du marché :	Non disponible parce que le FNB est nouveau.	Écart acheteur-vendeur moyen :	Non disponible parce que le FNB est nouveau.
Valeur liquidative :	Non disponible parce que le FNB est nouveau.		

DANS QUOI LE FNB INVESTIT-IL?

Le FNB cherche à procurer aux porteurs de titres : i) une plus-value du capital à long terme au moyen de l'achat et de la détention, compte tenu d'un effet de levier, d'actions ordinaires de la Banque Royale du Canada, et ii) des distributions en espèces mensuelles élevées. Pour atteindre ses objectifs de placement, le FNB vendra des options d'achat couvertes sur les actions de la Banque Royale du Canada, y compris les actions acquises au moyen d'emprunts. La proportion des options d'achat couvertes vendues dépendra de la conjoncture et s'appuiera sur la politique en matière de distributions du FNB, sous réserve d'un maximum de ventes de 50 % des titres en portefeuille détenus par le FNB.

Le FNB a recours à l'effet de levier afin de tenter d'atteindre son objectif de placement. L'effet de levier est créé au moyen de l'utilisation d'emprunts de fonds ou par d'autres moyens autorisés par les lois sur les valeurs mobilières applicables. L'exposition globale du FNB aux emprunts de fonds sera d'environ 25 % de la valeur liquidative sans effet de levier du FNB.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 18 août 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 18 août 2025)

Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Répartition des placements (au 18 août 2025)

Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Partenaires Ninepoint LP estime que la volatilité de ce FNB est **moyenne**. Puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par Partenaires Ninepoint LP.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus simplifié du FNB.

AUCUNE GARANTIE

Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FNB?

Cette section vous indique le rendement des actions de FNB, calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des actions de FNB au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des actions de FNB sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des actions de FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

NÉGOCIATION DES PARTS DE FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont 2 types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le **cours acheteur** et le **cours vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos actions de FNB. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des actions de FNB si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée écart acheteur-vendeur.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des actions au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des actions.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À QUI LE FNB EST-IL DESTINÉ?**Aux investisseurs qui :**

- recherchent un niveau de revenu élevé et une plus-value du capital à long terme tirés d'une exposition aux actions ordinaires de la Banque Royale du Canada
- investissent de moyen à long terme
- peuvent tolérer la volatilité des cours de la Banque Royale du Canada

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, du type de gains (c.-à-d. revenu ou gains en capital) et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des actions de FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Les frais du FNB se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais de transactions. Les frais de gestion annuels du FNB correspondent à 0,29 % de sa valeur. Puisque ce FNB est nouveau, les frais d'exploitation et de transactions ne sont pas encore connus.

Le gestionnaire peut, à son appréciation, choisir de renoncer à la totalité ou à une partie des frais de gestion du FNB, ce qui donne lieu à une réduction des frais de gestion facturés au FNB. Dans le cas où il renoncerait à la totalité ou à une partie des frais de gestion, le gestionnaire se réserve le droit de mettre fin à cette renonciation à tout moment sans en aviser les porteurs de titres ni obtenir leur consentement. En se fondant sur ce pouvoir discrétionnaire, le gestionnaire a renoncé temporairement à la totalité des frais de gestion applicables aux actions de FNB du FNB, et ce, jusqu'au 28 février 2026, de sorte que, jusqu'à cette date, les frais de gestion du FNB seront de zéro (la « réduction temporaire des frais »). Après le 28 février 2026, sauf en cas de prolongation, la réduction temporaire des frais prendra fin (sans obligation d'aviser les porteurs de titres ou d'obtenir leur approbation), et les frais de gestion seront facturés selon ce qui est décrit au paragraphe ci-dessus.

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des actions de FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié ou d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Partenaires Ninepoint LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Partenaires Ninepoint LP
Royal Bank Plaza, Tour Sud
200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1

Téléphone : 416 943-6707

Télécopieur : 416 628-2397

Courriel : invest@ninepoint.com

Site Web : www.ninepoint.com/fr

Sans frais : 1 866 299-9906